Journée internationale de la femme 2016

S'engager pour la parité

Il faudra attendre 2095 avant qu'à l'échelle de la planète, la parité entre les sexes soit une réalité sur le lieu de travail[1] : **en d'autres termes, il faudra encore patienter 80 ans, soit quatre générations avant qu'hommes et femmes puissent, sur un pied d'égalité, occuper des fonctions dirigeantes dans le monde des entreprises et la fonction publique**.

« S'engager pour la parité », tel est le thème 2016 de la campagne mondiale de la Journée internationale de la femme, célébrée le 8 mars. Dans la région Pacifique, en dépit des avancées majeures obtenues ces vingt dernières années, les femmes et les filles qui veulent réaliser leur plein potentiel continuent de se heurter à des obstacles culturels, sociétaux, économiques et institutionnels. Or, l'égale participation des femmes et des hommes à ce qui constitue notre société est l'une des conditions du développement durable de la région.
Ainsi, le présent document met en lumière ce que la CPS peut faire pour ouvrir les horizons des hommes et des femmes dans notre région et tendre à l'égalité.

L'égalité entre hommes et femmes est à la fois un prérequis et l'un des résultats attendus des trois objectifs de développement stratégiques que s'est fixés la CPS[2] :
1. Les peuples océaniens profitent d'un développement économique durable.
2. Les communautés du Pacifique sont autonomes et résilientes.
3. Les Océaniens réalisent leur plein potentiel, tout en vivant longtemps et en bonne santé.

Quels sont les écarts dans la région ?

[1] D'après les estimations données par le Forum économique mondial (WEF) dans son Rapport mondial sur l'écart entre les genres publié en 2014[1]
[2] Plan Stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020

1. Leadership et prise de décision

Au rang des chefs d'État des pays insulaires océaniens, on ne compte qu'une femme sur 16 dirigeants, Mme Hilda Heine, présidente des Îles Marshall, signant un succès historique en étant la première femme à remporter une élection présidentielle dans le Pacifique insulaire. Sur le plan de la représentation parlementaire, c'est dans les collectivités françaises du Pacifique que l'on retrouve la plus forte proportion de députées, avec respectivement 56 %, 43 % et 20 % de femmes parlementaires en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna, grâce à la loi sur la parité adoptée en France métropolitaine en 2000 et rendue applicable dans les trois collectivités françaises.

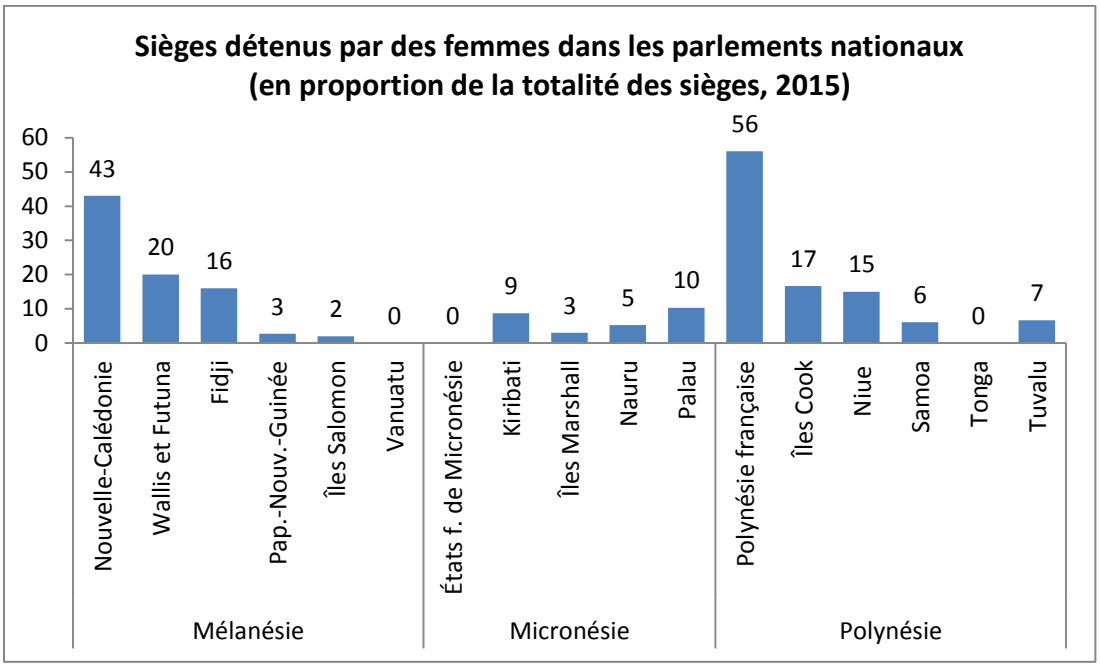

Dans le reste de la région, le nombre généralement restreint de sièges parlementaires à pourvoir, de portefeuilles ministériels et de postes dans la haute fonction publique, couplé aux coûts des campagnes électorales, constitue un frein à l'ascension des femmes. Le mode de scrutin majoritaire à un tour, hérité du modèle électoral britannique et très répandu dans le Pacifique insulaire, n'est pas favorable aux femmes et profite plutôt aux candidats ayant déjà une longue carrière derrière eux.

La proportion de femmes occupant des fonctions dirigeantes, y compris dans la haute fonction publique et le secteur privé, atteint son niveau le plus bas aux Îles Salomon (19 %) et son niveau le plus haut aux Îles Cook (48 %) et au Samoa (47 %)[3]. Une plus forte présence des femmes aux postes à responsabilités pourrait influencer de manière significative le mode de fonctionnement de la fonction publique et du secteur privé et la manière dont ils répondent aux besoins des femmes.

À la CPS, que pouvons-nous faire pour soutenir la pleine participation des femmes à la vie politique et à la prise de décision publique ?

[3] Chiffres tirés du dernier recensement de la population ou de la dernière enquête sur l'emploi. Source : Pacific Gender Statistics Data Booklet, à paraître.

- Faire en sorte que les avis et priorités des femmes de tous âges soient entendus et pris en compte dans les processus consultatifs à tous les niveaux, notamment en encourageant la participation des femmes (responsables, chercheurs, société civile, parties prenantes, etc.)
- Dans toute intervention menée en faveur des communautés ou à leurs côtés, veiller à la participation équitable des femmes de tous âges à la prise de décision et aux processus de gestion
- Prendre des mesures en amont pour accroître le nombre de femmes occupant des postes à responsabilités à la CPS (classes 12 et supérieures) afin que les décisions stratégiques prises par l'Organisation soient plus représentatives de la diversité de la population océanienne

2. Écarts salariaux

Dans la région Pacifique, il existe très peu de données sur les écarts salariaux (mesurés en taux horaire). Nous savons néanmoins que, dans l'ensemble de la région, **les femmes demeurent sous-représentées dans le secteur de l'emploi formel**, avec les lourdes conséquences que l'on sait sur leur capacité à gagner un revenu décent, leur accès à la protection sociale et leur couverture santé. À titre d'exemple, aux Fidji, seuls 9% des postes de cadre et technicien sont occupés par des femmes[4]. On estime que les revenus des femmes fidjiennes se situent à seulement 38 % des revenus de leurs homologues masculins (mesurés en parité de pouvoir d'achat)[5].

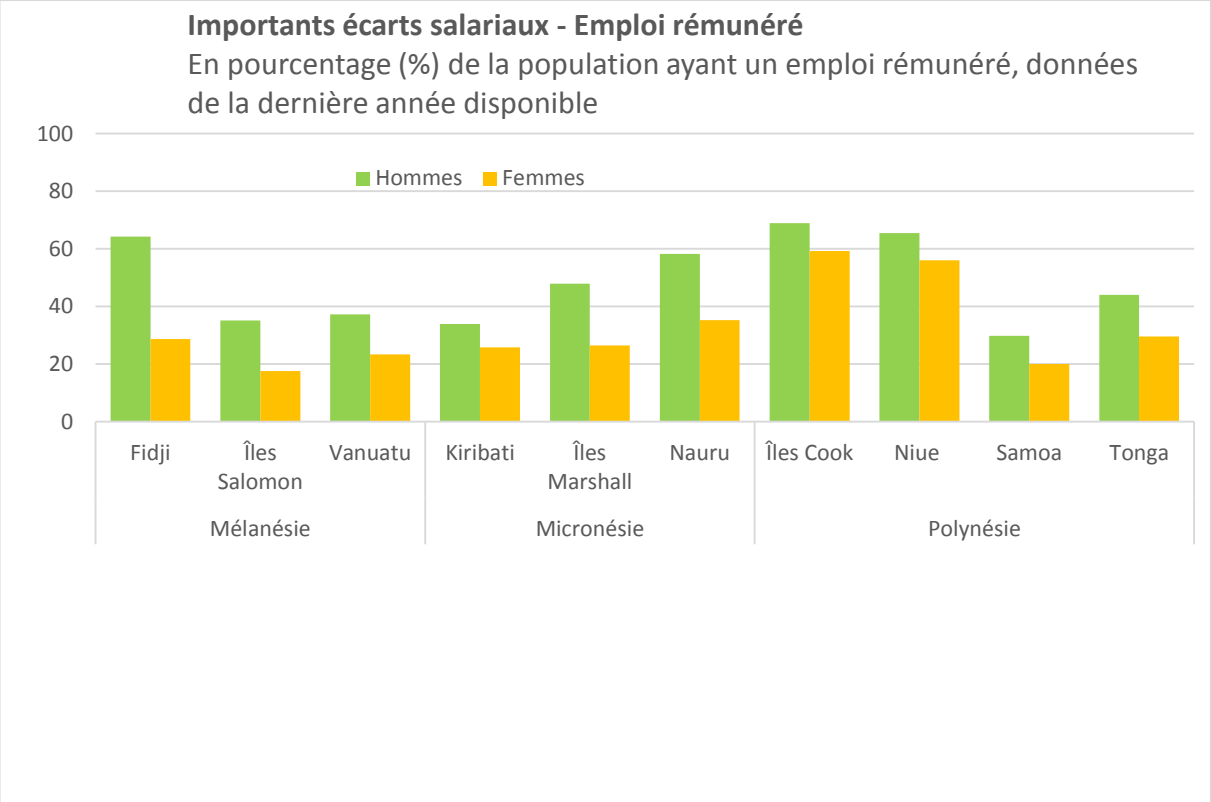

[4] Rapport mondial sur l'écart entre les genres, 2014, page 180
http://www3.weforum.org/docs/GGGR14/GGGR_CompleteReport_2014.pdf
[5] *Ibid*

À la CPS, que pouvons-nous faire pour soutenir la pleine intégration des femmes dans la population active ?

- Aider les États et Territoires insulaires océaniens à recueillir des données ventilées par sexe et à les utiliser pour formuler leurs politiques
- Contribuer à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en révisant les lois et politiques qui, directement ou indirectement, instaurent des pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes (y compris les politiques et programmes sectoriels)
- Mieux mettre en avant les contributions des femmes aux grands secteurs de développement (agriculture, pêche et sécurité alimentaire par exemple) en diffusant des données et des analyses en ce sens
- Conduire une analyse qualitative et quantitative de la pauvreté et des impacts disproportionnés de la crise économique selon le genre afin de mieux étayer les politiques et programmes à mener

3. Sécurité

Tout au long de leur vie, les hommes et les femmes sont exposés à des risques distincts, bien souvent associés aux rôles genrés, aux responsabilités et aux comportements que l'on attend d'eux. Dans de nombreuses sociétés, on considère que les comportements à risque et la consommation de substances psychoactives sont typiquement masculins. Les hommes et les jeunes garçons sont plus susceptibles d'être impliqués dans un accident de la route que les femmes et les jeunes filles[6]. Dans le Pacifique occidental, les hommes représentent trois quarts de la mortalité routière. Cette réalité débouche sur des inégalités majeures entre les sexes, comme l'illustrent les chiffres de Kiribati, où quatre garçons sur dix décéderont avant l'âge de 60 ans, contre deux filles sur dix.

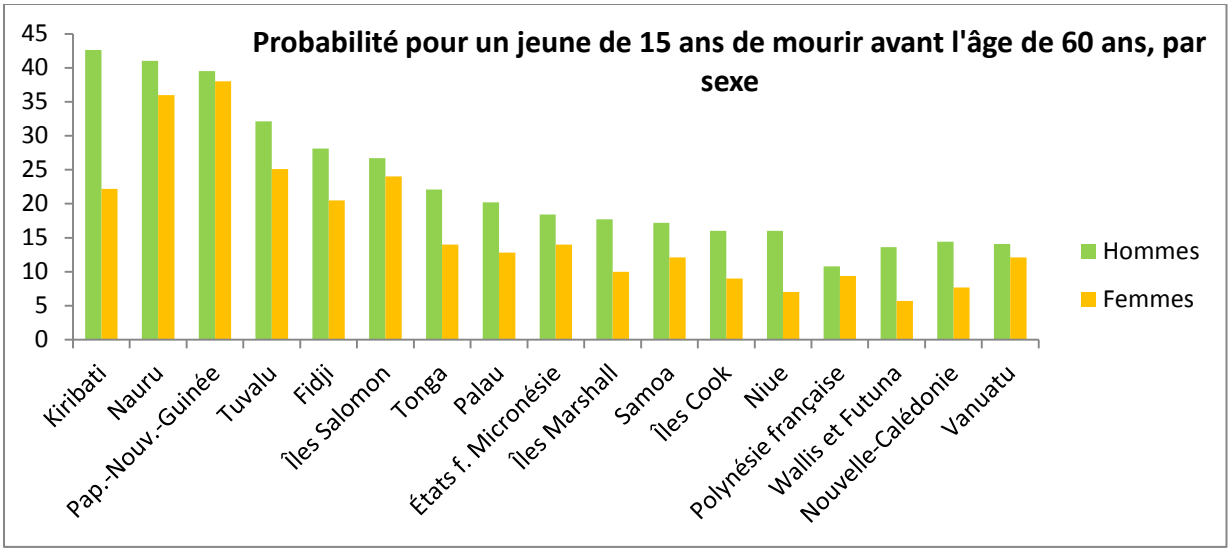

[6] Voir Aide-mémoire du Bureau OMS du Pacifique occidental sur la sécurité routière, septembre 2015 http://www.wpro.who.int/mediacentre/factsheets/fs_20130627/en/

Au-delà des tendances générales concernant la mortalité, il convient d'analyser la différenciation du risque selon le sexe : dans le Pacifique, y compris en Nouvelle-Zélande et en Australie, les femmes subissent les taux de violence les plus élevés au monde. **Plus de 60 % des femmes et filles interrogées dans la région déclarent avoir déjà subi des violences de la part d'un partenaire intime. Ce chiffre est de 30 % à l'échelle mondiale.** Les blessures volontaires sont classées parmi les dix principaux facteurs responsables de la charge de morbidité totale dans la région. Par exemple, aux Fidji, chaque jour, 43 femmes subissent des blessures sous les coups de leur conjoint. En moyenne, une femme par jour restera handicapée à vie des suites des blessures infligées par son conjoint.

À la CPS, que pouvons-nous faire pour protéger la sécurité des hommes et des femmes ?

- Promouvoir des modèles de masculinité respectueux, y compris grâce à la campagne du Ruban blanc
- Soutenir les campagnes visant à réduire la consommation d'alcool et de substances psychoactives
- Promouvoir l'égalité dans les relations de partenariat et la prise de décision à tous les niveaux de la vie locale
- Sensibiliser sur la politique de la CPS en matière de prévention des violences familiales

4. Santé

En dépit des progrès considérables réalisés en santé publique de manière générale et sur des aspects clés de la santé féminine en particulier, les femmes océaniennes doivent encore affronter divers problèmes de santé, pourtant évitables, à différents stades de leur vie. Que l'on soit homme ou femme, l'accès aux services de santé reproductive reste très inégal dans la région. Les normes sexuées, l'exposition à des rapports sexuels non désirés ou contraints, la géographie, les barrières culturelles et le handicap sont quelques-uns des facteurs qui contribuent aux **taux élevés de grossesse enregistrés chez les adolescentes. Or, ces grossesses précoces ont un profond impact sur le parcours éducatif des jeunes filles et leurs perspectives d'avenir, dans tous les aspects de leur vie.**

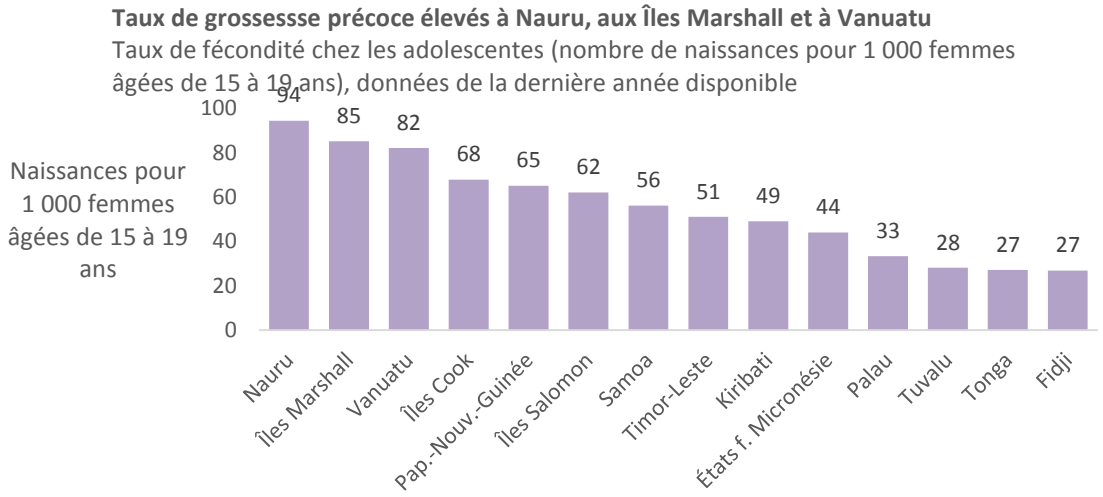

Source : données tirées des publications des ministères de la Santé, des rapports nationaux sur les OMD ou des enquêtes démographiques et sanitaires.

Les maladies non transmissibles sont la principale cause de décès et de handicap dans la région, et elles sont responsables de 80 % de la mortalité totale. Les femmes de la région sont particulièrement touchées par les affections de longue durée, pour la plupart chroniques, telles que le diabète.

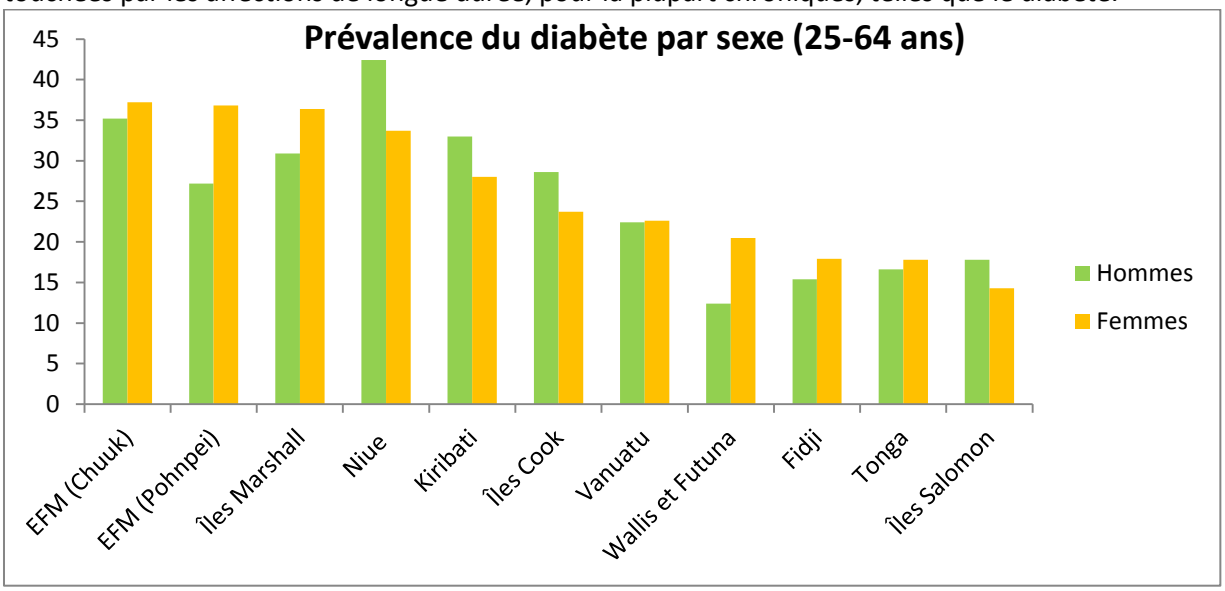

La prévalence du diabète est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, hormis aux Îles Salomon et à Niue. L'épidémie régionale des maladies non transmissibles vient alourdir le fardeau que supportent déjà les femmes dans leur rôle d'aidantes. Divers travaux montrent en effet que certaines femmes se voient contraintes de quitter leur emploi pour s'occuper à plein temps de proches malades. **Les conséquences sociales, culturelles et économiques que cela représente pour les femmes et leurs familles sont frappantes** et elles pourraient bien réduire à néant certains des acquis obtenus en faveur de la condition féminine.

À la CPS, que pouvons-nous faire pour nous assurer qu'hommes et femmes vivent en bonne santé ?

- Renforcer la perspective de genre dans les projets de santé publique centrés sur la prévention des maladies non transmissibles
- S'intéresser aux mesures de prévention des maladies non transmissibles qui ciblent les femmes, et apprendre de leurs réussites et de leurs écueils
- Promouvoir un meilleur accès des femmes aux services de santé reproductive, en particulier à des services de santé adaptés aux besoins des jeunes
- Promouvoir les textes de loi et pratiques qui permettent aux mères adolescentes de poursuivre leurs études

5. Soins au sein de la famille

Réalité quasi universelle, les femmes – investies du rôle de principale dispensatrice de soins dans la famille – accomplissent davantage de travaux non rémunérés au sein du foyer que les hommes. Du fait de ces responsabilités, les femmes sont ainsi moins en mesure de s'adonner à une activité productive et rémunératrice.

Dans la région, les données très fragmentaires nous en disent peu sur la répartition exacte du temps de travail des hommes et des femmes entre travail domestique non rémunéré et activité

économique rémunérée, mais nous savons que les femmes sont plus susceptibles que les hommes de s'occuper à temps plein de leur foyer. À titre d'exemple, aux Îles Salomon, sur près de 11 200 personnes au foyer à temps plein, près de 9 400 sont des femmes, soit 84 %[7].

Une répartition plus égalitaire des rôles et responsabilités domestiques – le travail domestique non rémunéré – amène une mutation profonde des relations entre hommes et femmes. Par ailleurs, si elle offre aux femmes plus de possibilités d'exercer un travail rémunéré, elle a aussi un impact positif sur la vie familiale et l'éducation des garçons comme des filles.

Cette évolution du regard masculin sur la fonction éducative et aidante au sein du foyer est souvent liée à la présence d'un modèle masculin favorable[8]. Les études[9] montrent que **les hommes et les garçons qui ont vu leur père participer aux tâches ménagères sont plus enclins à s'impliquer dans le travail domestique**, mettant en évidence une « transmission intergénérationnelle des tâches dans le couple ».

Pour que cette bascule se concrétise, il est capital que les conditions d'emploi et les politiques soient favorables à un partage égal des responsabilités domestiques. Malgré les améliorations sensibles apportées aux prestations de maternité et de paternité dans la région Pacifique, **un seul[10] des sept pays insulaires océaniens à faire bénéficier aux mères de prestations de maternité a mis en place un congé de paternité ou un dispositif de congé parental[11]**.

À la CPS, que pouvons-nous faire pour promouvoir un véritable partage de la fonction de soins ?

- Aider les pays à faire évoluer les prestations et congés dont peuvent bénéficier les femmes et les hommes à la naissance d'un enfant
- Aider les pays à mener des enquêtes sur l'emploi du temps afin de mieux comptabiliser les soins parmi l'ensemble des activités productives et reproductives accomplies par les femmes et les hommes
- Sensibiliser sur la politique de la CPS relative au congé de paternité et aux possibilités de travail flexible

En tant qu'employé de la CPS, que puis-je faire concrètement ?

De manière générale, dans l'exercice de vos fonctions, vous êtes encouragés à suivre les principes suivants :

- Intéressez-vous à la manière dont femmes et hommes s'impliquent respectivement dans votre secteur d'intervention et aux impacts des inégalités entre les sexes dans ce même secteur.

---

[7] Solomon"Islands"2009"Population"and"Housing"Census:"Gender"Report

[8] Les données qualitatives tirées de l'étude intitulée *Men Who Care* montrent que, parmi les hommes qui investissent la fonction de soins à la famille, nombreux sont ceux qui déclarent tenir ce choix de leur propre père ou d'autres hommes qui leur ont servi de modèle. Levtov R, van der Gaag N, Greene M, Kaufman M, and Barker G (2015). State of the World's Fathers: A MenCare Advocacy Publication. Washington, DC: Promundo, Rutgers, Save the Children, Sonke Gender Justice, and the MenEngage Alliance.

[9] Étude multi-pays des Nations Unies sur les hommes et la violence en Asie-Pacifique. 2013

[10] Aux Îles Cook, les salariés de la fonction publique qui deviennent pères peuvent prendre jusqu'à cinq jours de congé de paternité. Source : politique en matière de congés, gouvernement des Îles Cook, janvier 2015

[11] Source : base de données de l'OIT sur les lois relatives aux conditions de travail et de l'emploi, consultée le 8 février 2016, http://www.ilo.org/dyn/travail/travmain.byCountry2

- Gardez à l’esprit que toute intervention peut avoir un impact différent sur les femmes et les hommes. Prenez contact avec vos collègues de la Division développement social spécialisé(e)s dans le genre, la culture et la jeunesse afin d’en savoir plus sur la manière d’anticiper ces impacts.
- Demandez conseil ou sollicitez un appui technique pour intégrer la dimension genre dans votre travail.
- Travaillez avec les femmes, faites les participer à vos programmes, nouez des partenariats avec des organisations qui peuvent soutenir votre travail et vous aider à aller à la rencontre des femmes dans les pays.
- Ne soutenez pas les interventions ou approches qui contribuent à l’exclusion des femmes ou à la perpétuation des inégalités entre hommes et femmes.

Nous avons tous un rôle à jouer pour que ces progrès deviennent une réalité pour les femmes et les hommes du Pacifique !